

Fiche patiente pour débiter les Transferts d'embryons congelés Pendant la période COVID

1er étape : dès j1 du cycle, adresser une demande de RDV d'échographie **par mail** à l'adresse suivante pma@groupe-courlancy.com. Un RDV vous sera donné par notre secrétariat sous 24h et aura lieu entre j2-j4 de votre cycle. **Il est impératif de vous présenter à l'heure précise du RDV et de venir seule munie d'un masque.** LES RDV DOCTOLIB d'échographie de stimulation ne seront plus accessibles en ligne.

Attention : en cas de contre-indication médicale à l'initiation d'un traitement de stimulation (*lien disponible sur notre site*), le médecin échographiste se verra dans l'obligation le jour de l'échographie de reporter votre traitement.

2ème étape : Lors de votre RDV d'échographie, vous recevez un consentement à signer que vous devrez conserver. Celui-ci comporte le questionnaire de prise en charge COVID auquel il vous faudra répondre à chaque étape de votre parcours.

3ème étape : Pendant les traitements, vous devrez conserver le questionnaire de prise en charge COVID qu'il vous faudra remplir aux étapes indiquées et présenter à chaque échographie.

4ème étape : Le questionnaire de prise en charge COVID devra également être rempli, le jour du TEC et remis au secrétariat.

- Pour les transferts : s'adresser au secrétariat de PMA du rez-de-chaussée du bâtiment de la clinique.

Ce jour-là, un RDV de téléconsultation avec votre médecin référent vous sera proposé dans les 15 jours suivant votre venue.

5ème étape : Dans les 15 jours suivant votre tentative, vous devrez impérativement contacter le laboratoire en cas de détérioration de votre état de santé lié au COVID.